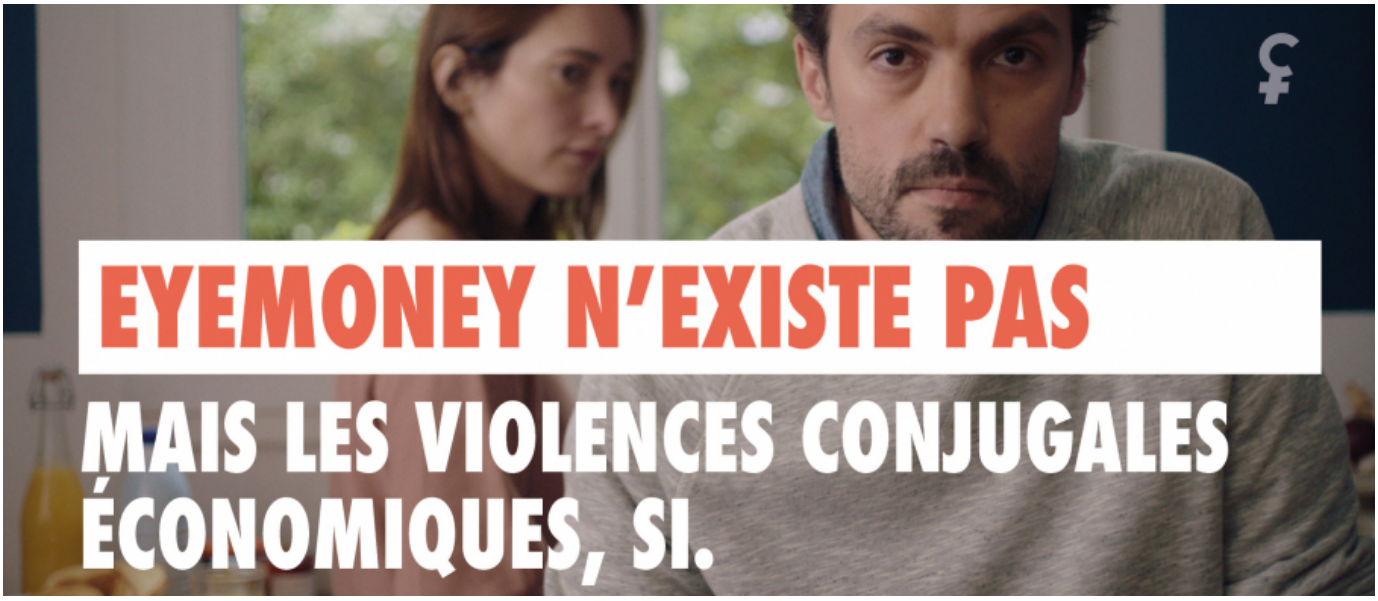

Publié le 25/11/2022

Les violences économiques sont des violences familiales

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femmes lance une nouvelle campagne de communication centrée sur les violences économiques au sein du couple. Clip choc, dans l'espoir de déclics, de réactions et de changements.

Les crises sanitaire et financière ont fragilisé la situation professionnelle des femmes. Ainsi la stratégie de l'auteur des violences est de maintenir la **dépendance économique et financière**, et donc son emprise sur elles.

Au **3919**, 25 % des victimes (soit 1 femme sur 5) dénoncent des **violences économiques**, en plus d'autres formes de violences (physiques, verbales, administratives, sexuelles, psychologiques).

Pour la plupart, il s'agit de **chantage économique**, de contrôle des dépenses, de dépossession des ressources financières, de surendettement, allant même jusqu'à l'ordre intimé par l'agresseur de ne pas exercer une activité professionnelle.

Après la séparation, les violences économiques peuvent prendre la forme d'un refus de payer le loyer lorsque la femme s'est mise en sécurité loin du domicile conjugal, le non-paiement des « pensions alimentaires » ou contribution à l'entretien et l'éducation des enfants comme l'abandon de famille ou

encore la multiplication des procédures judiciaires.

Face à ce constat, Solidarité Femmes lance une grande campagne de communication sur les réseaux sociaux et les médias télévisés et radios, pour dénoncer cet état de fait, amener le maximum de personnes à en prendre conscience et à **réagir**, et à terme faire évoluer les mentalités et les actes.